

REGLEMENT DES ETUDES DE LA 5^{EME} ANNEE DU DIPLOME DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE STRASBOURG



Note : le présent règlement s'applique à compter de l'année universitaire 2009-2010.

Les étudiants issus de la quatrième année du diplôme effectuent leur cinquième année dans l'un des parcours de formation suivants :

- A - Dans un diplôme national de master (DNM) de l'Université de Strasbourg parmi une liste définie par le conseil d'administration de l'IEP (annexe 1).
- B- Après affectation par la commission d'admission de l'IEP dans les enseignements d'un des DNM hébergés par l'IEP (annexe 2).
- C- Dans le parcours propre de cinquième année « Sécurité extérieure et intérieure de l'UE »
- D- Dans la Préparation à l'ENA ou la Préparation à l'INET de l'IEP de Strasbourg.
- E- Dans le cadre de la convention de mutualisation de la cinquième année des IEP, au titre d'un DNM ou d'un parcours propre de cinquième année.

Titre I : Déroulement et organisation de l'année.

La cinquième année du diplôme de l'IEP est composée de deux éléments :

- un parcours de formation de cinquième année,
- un Grand Oral

1. Parcours de formation

Le décret du 5 septembre 2005 implique que les étudiants inscrits dans le diplôme de l'IEP doivent effectuer une cinquième année d'études ce qui leur confère le grade de master des IEP.

Plusieurs parcours de formation sont possibles pour la cinquième année :

- A. L'étudiant est sélectionné dans un DNM de l'UDS selon les critères fixés par les commissions de sélection de ces DNM. En cas de réussite aux examens de DNM et de la cinquième année, il valide à la fois un DNM (sous réserve de satisfaire à l'intégralité des conditions de validation définies dans le règlement d'examen de ce DNM) et le grade de master des IEP.
- B. L'étudiant qui, à la clôture du processus d'admission en cinquième année, n'est admis dans aucun parcours de formation, verra ses candidatures, aux DNM/ parcours propres de cinquième année hébergés par l'IEP examinées par une commission d'admission de l'IEP présidée par le Directeur de l'IEP ou son représentant, et composée par le Directeur des Etudes et les responsables des formations de DNM et de cinquième année. La commission d'admission en cinquième année se prononce sur les dossiers non retenus à la date indiquée plus haut, elle délibère sur l'affectation définitive de ces candidats au sein des DNM et

cinquièmes années hébergés par l'IEP. Dans le cas d'une admission par la commission d'admission dans un DNM, les étudiants sont autorisés à suivre les enseignements du DNM auquel ils sont affectés et sont soumis aux modalités d'examen propres à ce DNM. Ces étudiants obtiennent le seul grade de master des IEP.

- C. L'étudiant est admis dans le parcours propre de cinquième année « Sécurité extérieure et intérieure de l'UE ». Dans ce cas, l'étudiant valide le grade de master des IEP.
- D. L'étudiant est admis dans la Préparation à l'ENA ou la Préparation à l'INET. Dans ce cas, l'étudiant valide le grade de master des IEP.
- E. L'étudiant effectue sa cinquième année dans un autre IEP au titre de la convention de mutualisation de la cinquième année des IEP. Deux solutions possibles, soit il valide à la fois un diplôme national de master et le grade de master des IEP ou, s'il a validé un parcours propre de cinquième année, il obtient le grade de master des IEP.

2. Grand Oral

La préparation au Grand Oral s'organise de la manière suivante:

- Une présentation de l'objet et de la méthodologie du Grand Oral sous la forme d'un cours magistral de 3 heures.
- Des modules d'actualités ciblés, par grands domaines (Droit, Economie, Relations Internationales et Problèmes du monde contemporain, et Science Politique), de 5 séances de 2 heures par domaine.
- Des séances, en groupe, d'une durée de 10 heures d'exercices méthodologiques et d'entraînement.

Titre 2 : La validation du diplôme de cinquième année

1. Conditions générales

La validation de la cinquième année du diplôme de l'IEP requiert les éléments suivants :

- L'étudiant est soumis aux modalités de contrôle des connaissances du parcours de formation de cinquième année dans lequel il est inscrit.
- L'étudiant doit satisfaire la note minimale de validation du grade de master des IEP, fixée à 10/20.

La note du grade de master est une moyenne pondérée (cf. point 2 infra) entre la note obtenue dans le parcours de formation de cinquième année et la note du grand oral.

Les mentions sont attribuées comme suit :

Note \geq 12/20 : Assez Bien

Note \geq 14/20 : Bien

Note \geq 16/20 : Très Bien

Les étudiants n'ayant pas validé la cinquième année du diplôme de l'IEP sont autorisés à redoubler par le jury de validation de la cinquième année du diplôme de l'IEP. Néanmoins, il n'y a pas d'admission de droit dans les parcours de formation de cinquième année.

2. Coefficients et attribution des ECTS

Les coefficients et ECTS sont précisés dans le tableau suivant :

Validation du grade de master	coefficients	Crédits ECTS
Parcours de formation	4	60
Grand Oral	1	10

3. Modalités du Grand Oral

L'affichage vaut convocation.

Le Grand Oral a lieu avant le départ en stage obligatoire pour les parcours de formation prévoyant un stage obligatoire. Les parcours de formation ne prévoyant pas de stage obligatoire se conforment à ce calendrier.

Le Grand oral sera validé grâce à une session unique. Il ne sera pas organisé de deuxième session.

Après 45 minutes de préparation, l'étudiant présente le sujet qu'il a tiré au sort pendant 20 minutes puis, il est interrogé pendant 10 minutes par le jury. Le jury se réserve le droit de proposer un commentaire de document ou un sujet à libellé simple.

Le jury chargé de l'évaluation du grand oral est nommé par le Directeur de l'IEP par voie d'arrêté. Il est présidé par le Directeur de l'IEP et composé des enseignants intervenants dans le diplôme de l'IEP. Des personnalités représentantes du secteur professionnel peuvent être appelées à siéger.

4. Mesures dérogatoires

Il est proposé des mesures dérogatoires au Grand Oral pour les étudiants inscrits dans un autre IEP dans le cadre de la convention de mutualisation de la cinquième année du diplôme de l'IEP ainsi que pour les étudiants inscrits en double diplôme.

Les étudiants bénéficiant de la convention de mutualisation de la cinquième année des IEP sont soumis aux modalités de validation du grade de master des IEP prévues par le règlement d'examen de l'IEP d'accueil.

Dans l'hypothèse où, pour les étudiants visés au premier paragraphe des mesures dérogatoires, le Grand Oral ou les modalités de validation du grade de master des IEP prévues par le règlement d'examen de l'IEP d'accueil ne pourraient pas être mis en œuvre, les étudiants se verront proposer un travail de remplacement par le Directeur des Etudes de l'IEP.

5. Régime salarié et aménagement d'études

Dès lors qu'il remplit les conditions visées au paragraphe suivant, l'étudiant peut bénéficier d'un étalement sur deux ans de la scolarité de cinquième année.

Pour bénéficier d'un régime salarié, l'étudiant doit effectuer un minimum de 68 heures de travail par mois, sur l'ensemble de l'année universitaire. L'étudiant doit en faire la demande au directeur de l'IEP en joignant toutes les pièces justificatives (contrat de travail, fiche de paie...).

Les étudiants soumis au régime salarié bénéficient d'un étalement de la scolarité sur deux ans dès lors que cette possibilité est prévue par le règlement d'examen du parcours de formation de cinquième année dans lequel ils sont inscrits et selon les modalités prévues par ce règlement.

Les étudiants bénéficiant du régime salarié ont la possibilité de présenter le Grand Oral durant la première année ou la deuxième année de leur scolarité de cinquième année. Néanmoins, il est rappelé que le Grand oral sera validé grâce à une session unique. Il ne sera pas organisé de deuxième session.

Conformément aux conditions définies par l'article 16 de l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Grade de Master, des aménagements d'études sont également possibles pour:

- les sportifs de haut niveau;
- les étudiants chargés de famille;
- les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, étudiante ou associative;
- les étudiants handicapés;
- les musiciens de haut niveau, inscrits au conservatoire.

L'étudiant dépose une demande auprès du directeur des études lors de son inscription, accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

Annexe 1

au règlement des Etudes de la cinquième année du diplôme de l'IEP

Liste des formations de master 2 hébergées par l'UDS

Mention	Spécialité//Parcours	Composante
Administration Economique et Sociale	Achat international	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
	Gestion et droit de l'économie numérique-Commerce électronique	
	Gestion et droit des énergies et développement durable	
	Droit des affaires	
	Droit bancaire et financier	
	Juriste et conseil d'entreprise	
	Conseil en gestion de patrimoine	
	Lutte contre les fraudes et le blanchiment	
Droits européens	Droit du multimédia et des systèmes d'information	IHEE
	Contentieux communautaire (Nancy)	
	Droit comparé	
Analyse et politique économique	Droit européen économique	Faculté de sciences économiques et de gestion
	Economie et management de l'innovation	
	Macroéconomie et politiques européennes	
Droit de l'Union Européenne	Statistique et économétrie	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
	Droit international et européen des affaires	
	Contentieux communautaire (Nancy)	
	Droit de l'Union européenne	
	Droit pénal de l'Union européenne	

	Droit des produits de santé		
	Droit de l'économie et de la régulation en Europe (IEP)	IEP	
Droit international	Droit international privé	Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion	
	Droit international public		
Droit privé	Droit privé fondamental		
	Droit de la famille, interne, comparé et international		
Droit public	Droit public général		
	Marchés et travaux publics		
Management des projets et des organisations	Qualité		Faculté de sciences économiques et de gestion
	Production, logistique et innovation		
	Management des projets internationaux		
Droit public et droit privé	Droit du contentieux		Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
	Dimensions historiques du droit européen		
	Droit de l'environnement et des risques		
	Droit pénal et sciences criminelles		
	Droit notarial et immobilier		
Droit social	Droit social interne, européen et international		
Droit de la propriété intellectuelle	Droit européen et international de la propriété intellectuelle	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle CEIPI	
	Droit de la propriété intellectuelle dans l'économie de la connaissance		
Droits de l'Homme	Protection des droits de l'homme	Institut des Hautes Etudes Européennes	

	Minorités nationales	IHEE
	Affaires humanitaires et coopération internationale	
Administration publique	Administrations locales et régionales en Europe//Administration des coll. territoriales	IEP
	Administrations locales et régionales en Europe//Autonomie locale et politiques publiques en Europe	
	Carrières et action publiques	
	Management des organismes Sociaux	IPAG
Finance	Finance d'entreprise et pratique des marchés financiers	IEP
	Gestion financière de la banque	
	Stratégie et Finance d'entreprise en Europe	
	Gestion juridique et financière	Faculté de sciences économiques et de gestion
Management	Marketing//Marketing management et écoute des marchés	Ecole de Management de Strasbourg
	Marketing//Marketing et gestion d'évènements	
	Gestion des ressources humaines	
	Entrepreneuriat en PME	
	Comptabilité-Contrôle//Contrôle de Gestion	
	Comptabilité-Contrôle//Audit Financier et opérationnel	
	Ingénierie d'Affaires	

Sciences du sport	Conseiller de clientèle professionnelle	UFR STAPS
	Marketing et gestion du sport	
Sociologie	Cultures, conflits et territoires	UFR des sciences sociales, pratiques sociales et développement
	Enjeux et pratiques de développement dans les pays du Sud	
	Intervention sociale, conflits et développement	
Science politique	Economie sociale et solidaire (ingénierie de projet)	Université de Haute Alsace (Mulhouse)
	Politique et gestion de la culture	IEP
	Sciences sociales du Politique	
Politiques européennes	Parcours European Politics/Politiques européennes	IEP
	Parcours Politiques européennes et affaires publiques	
	Parcours métiers de la coopération franco-germanique	
	Parcours métiers de la coopération franco-polonaise	
Etudes européennes et internationales	Le modèle européen dans la mondialisation, approches interdisciplinaires	Institut des Hautes Etudes Européennes
	L'Allemagne en Europe	
	Histoire des relations internationales et des processus d'intégration	
Ethique: vie, Normes et Sociétés	Ethique: vie, Normes et Sociétés	UFR des sciences sociales, pratiques sociales et développement
Urbanisme et aménagement	Aménagement, développement et urbanisme. Etude et conduite des projets	Faculté de géographie et d'aménagement

	Architecture, structure et projets urbains	
	Projets et sociologie de l'aménagement de l'urbain, des médiations et de l'environnement	
Histoire	Histoire et civilisation de l'Europe	UFR des Sciences historiques
Epistémologie et médiation scientifique	Science, Environnement, Politique	Faculté de sciences économiques et de gestion
	Santé, Vie et Société	
	Savoirs Scientifiques et Enseignement	
	Culture et Patrimoine des Sciences	

Annexe 2

au règlement des Etudes de la cinquième année du diplôme de l'IEP

Formations hébergées par l'IEP de Strasbourg, rentrée 2009/2010

	Master 2//5è année//Préparations	Responsables	Remarques
Masters 2	European politics/politiques européennes	Niilo KAUPPI	
	Politiques européennes et coopération franco-germanique	Valérie LOZAC'H	
	Politiques européennes et coopération franco-polonaise	Dorota DAKOWSKA	délocalisé à Wroclaw//susceptible de ne pas ouvrir à la rentrée 2009
	Politiques européennes et affaires publiques	Michel MANGENOT	
	Carrières et action publiques	Damien BROUSSOLLE	
	Administrations locales et régionales en Europe	Robert HERTZOG Guy SIAT	2 parcours
	Droit de l'économie et de la régulation en Europe	Gabriel ECKERT	
	Politique et gestion de la culture	Odile PAULUS Laurent JEANPIERRE	
	Sciences sociales du politique	Vincent DUBOIS	
	Finance d'entreprise et pratique des marchés financiers	Maxime MERLI Joël PETEY	
	Gestion financière de la banque	Michel DIETSCH	Nouveau
Stratégie et Finance d'Entreprise en Europe	Laurent WEILL	Nouveau parcours en anglais	
Parcours réservé aux étudiants de l'IEP	Sécurité intérieure et extérieure de l'UE	Sylvain SCHIRMANN	Nouveau
Préparations aux concours	Prépa'ENA	Yves GAUTIER	
	Prépa'INET	Yves GAUTIER	